

VinoLog

Directives relatives au dépôt et à l'envoi sécurisé

VinoLog est une solution pratique de la Poste pour l'expédition de vin, de spiritueux et de jus de fruit. Il convient d'observer les directives ci-après pour que les envois parviennent à destination en bon état et que la sécurité des collaborateurs de la Poste soit en tout temps garantie. A défaut, veuillez noter que la Poste est en droit de rejeter la responsabilité en cas de sinistre, conformément aux Conditions générales «Prestations du service postal» pour les clients commerciaux.

1. Emballage

- Les bouteilles de vin peuvent être expédiées dans leur emballage d'origine, tel que des cartons de vin, des caisses en bois pouvant contenir jusqu'à 12 bouteilles de vin standard (7,5 dl) ou 18 bouteilles d'un demi-litre par carton ou des cubitainers.
- Il est préférable de placer une protection supplémentaire en carton ou un rembourrage entre les bouteilles. En cas d'emballage interne insuffisant la responsabilité sera refusée.
- Les quantités supérieures ou en cartons assemblés sont autorisées pour un maximum de 18 bouteilles de vin si les emballages d'origine sont de mêmes dimensions.
- En principe, les dispositions de «l'Aide-mémoire pour l'envoi de Swiss-Express et de colis» s'appliquent.
www.poste.ch/instructions-envoi-colis

- La Poste peut facturer un supplément de prix lorsque des envois occasionnent un surcroît de travail.

Emballage sous film plastique

- Cet emballage doit avoir une épaisseur minimale de 80 µ.

Bandes plastiques ou ficelles solides

- Deux ou plusieurs cartons aux mêmes dimensions doivent être attachés avec des bandes plastiques ou des ficelles solides bien ajustées.
- Pour les cartons attachés ensemble, les bordures doivent être renforcées. Les bandes ou ficelles ne doivent jamais être placées sur les codes à barres ou les adresses.

2. Unités d'emballage autorisées pour VinoLog

Contenu par bouteille	Nombre de bouteilles	Emballage d'origine		Unités d'emballage, de mêmes dimensions et assemblées	Poids par envoi ¹
5 dl	6	1			env. 5,2 kg
5 dl	12	1	ou	2 à 6 bouteilles	env. 10,4 kg
5 dl	18	1	ou	3 à 6 bouteilles	env. 15,6 kg
7,5 dl	6	1			env. 6,6 kg
7,5 dl	12	1	ou	2 à 6 bouteilles	env. 13,2 kg
7,5 dl	18			3 à 6 bouteilles	env. 19,8 kg
1 l	6	1			env. 10,2 kg
1 l	12	1	ou	2 à 6 bouteilles	env. 20,4 kg
1,5 l	6	1			env. 15,6 kg ²

Les mêmes unités de mesure s'appliquent également aux spiritueux, jus de fruits, bières, huiles alimentaires, etc. D'autres unités telles que des bouteilles de 3,75 dl ou 33 cl sont disponibles sur demande.

¹ Toutes indications sans poids de l'emballage d'origine

² En règle générale emballé dans une caisse en bois



2.1 Envois VinoLog assemblés autorisés

Les emballages sont de mêmes dimensions et peuvent être facilement empilés sur des palettes. Par ailleurs, ils sont solidement ficelés. Un emballage conforme aux directives permet d'éviter les sinistres au tri, au transport et à la distribution.



2.2 Emballages VinoLog assemblés non autorisés

Les emballages aux dimensions différentes («emballages en escalier») ou les envois mal attachés ou ficelés sont difficiles à traiter et à empiler sur les palettes. Ils exposent les personnes et les autres colis à un risque de sinistre inutilement élevé lors du tri, du transport et de la distribution.



3. Dimensions maximales / Code à barres et adressage

Dimensions maximales

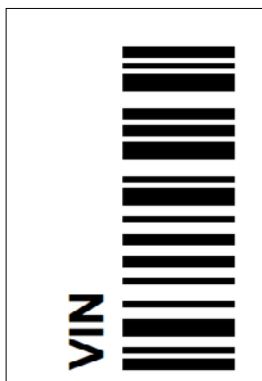
Le poids maximal d'un envoi est de 30 kg et ses dimensions ne doivent pas dépasser 100 × 60 × 60 cm. En cas de dépassement des dimensions maximales, Poste CH SA facture un supplément.

Code à barres et adressage

Tous les envois doivent être pourvus d'une adresse avec mention de l'expéditeur et au moins d'une adresse de destinataire. Les directives d'adressage des envois VinoLog correspondent aux colis postaux, conformément à «l'Aide-mémoire pour l'envoi de Swiss-Express et de colis» accessible à l'adresse www.poste.ch/instructions-envoi-colis.

Les envois VinoLog doivent présenter le code à barres d'envoi ainsi que le code à barres de solution «VIN». Le code à barres de la solution peut être obtenu ou généré comme suit:

- via le service en ligne «Commande de codes à barres et d'étiquettes d'expédition» www.poste.ch/commande-codes-barres-etiquettes-expedition-info
- via le service en ligne «Étiquettes Suisse» www.poste.ch/etiquettes-colis-suisse-info
- Via le Webservice «Code à barres» www.poste.ch/web-service-codesabarres
- Logiciel INTECO ou VinX (sur la base du WSBC)



III. code à barres de solution «VIN»

4. Mise à disposition

Les envois VinoLog doivent être mis à disposition séparément pour la prise en charge, de préférence dans des Rollbox (RX) distincts contenant exclusivement des envois VinoLog. En raison du poids maximal et pour éviter tout accident, les RX peuvent au maximum être remplis à moitié et les palettes jusqu'à hauteur de 1.5 m max.

Les RX / Pal doivent en outre être identifiés avec une fiche spécifique. Fiche RX VinoLog traitement SP: form. 211.25 (exemple: voir illustration).



III. Inscription VinoLog pour le traitement dans les centres colis

Vous pouvez commander les fiches spécifiques directement dans le DocuCenter (<https://docucenter.post.ch>).

De plus amples informations sont disponibles sur www.poste.ch/vinolog.

